



Commune de Les Clées

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE AVEC DISPENSE D'ENQUÊTE

*Autorisation communale pour projets de minimes importances selon l'art. 111 LATC
Travaux ou constructions dispensées d'enquête publique et ne nécessitant pas
d'autorisation cantonale.*

Requérant

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ NPA/Localité : _____

Téléphone : _____

Propriétaire du bâtiment

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ NPA/Localité : _____

Localisation

Lieu-dit ou rue : _____

Bien immobilier : _____ N° de la parcelle : _____

N° ECA : _____ Joindre plan de la parcelle avec distance aux limites

Nature des travaux : description détaillée _____ Joindre croquis ou photo

Dimensions de la construction projetée : _____

Date : _____ Signature du requérant : _____

Signature du/des propriétaire(s) : _____

Signature des voisins pour accord (merci d'indiquer vos noms et prénoms) :

-
-
-

Décision municipale :

Visite faite le :

Visa du municipal responsable :

Remarque(s) de la Municipalité :

Demande accordée/refusée le :

Les droits des tiers demeurent réservés**Emolument demandé : CHF 80.-****Autorisation sans publication : CHF 30.-**Au nom de la Municipalité
de Les Clées :

Le Syndic

La Secrétaire

Voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de Droit administratif et public du Tribunal cantonal. L'acte de recours doit être déposé auprès de la CDAP dans les trente jours suivant la communication de la décision attaquée ; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire. En cas du rejet du recours, les frais d'instruction et émoluments peuvent être mis à la charge du recourant.